



A l'aube de 2012, Le SNADCGT de Montpellier vous souhaite ... de garder le triple A

Abondance **A**mour et **A**rgent

Pour cette année 2012, on hésite encore entre l'allégresse d'un beau soir du 6 mai et la tentation de lancer une pétition pour faire supprimer la date de la fin du monde le 21 décembre ..., ou inversement ...

En attendant ces changements qui s'annoncent, nous vous souhaitons une année pleine d'espoirs, de beaux combats et donc de belles victoires. Que nous fassions cesser ensemble les restructurations douanières, toutes plus nuisibles les unes que les autres, et leurs corollaires de suppressions d'emplois, générant tant de mal être chez les agents .

Nous devons certainement encore combattre cette année pour réduire les inégalités, lutter contre l'injustice sociale, nos salaires, nos droits, nos conditions de travail, etc ...

Redonnons ensemble un sens aux mots :
solidarité, partage, richesse, égalité, dignité humaine.

Le combat sera rude, la victoire sera belle ...!!!

BONNE ANNEE ... !

AGENDA :

-Le 18 janvier Grèves et manifestations ...

- le 24 janvier 2012,
1^{er} CT local ...

- Le 3 février CE du SNADCGT,
avec les retraités

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito par L. Grange

- Page 2 : Les brèves par J. Durand - Compte-rendu CHS

- Page 3 : Suite CHS et Compte-rendu EPA-MASSE

- Page 4 : EPA MASSE ... les Loyers ...!

- Page 5 : Le 18 janvier ...

- Page 6 : La TVA «sociale» ...

- Page 7 : La TVA Sociale ... la suite ...

- Page 8 : Le M.E.S. par J. Durand - (1ère partie...)

OBAMA :

2 janvier (Nouvelle Solidarité) – Le samedi 31 décembre 2011, Barack Obama a promulgué la tristement célèbre National Defense Authorization Act (NDAA) conférant au Président des Etats-Unis des prérogatives anticonstitutionnelles similaires aux pleins pouvoirs donnés à Hitler en 1933. La NDAA contient des articles permettant la détention militaire sans limite et sans procédure judiciaire de toute personne, y compris de citoyens américains, suspectée d'être en relation de près ou de loin avec des groupes terroristes ou toute organisation leur étant liée.

Aux USA ... :

la première banque alimentaire des Etats-Unis, Feeding America, a annoncé une hausse de 46% de la demande d'aide sur 4 ans, alors que les dons d'argent et d'aliments diminuent avec l'appauvrissement de la classe moyenne... et la politique d'austérité d'Obama, puisque la contribution alimentaire du ministère de l'Agriculture a baissé de 35% en deux ans. Il y a désormais 1 américain sur 7 (47 millions de personnes) qui vit de timbres alimentaires et 1 sur 5 (62 millions millions de personnes) en état d' « insécurité alimentaire »

RESTOS du COEUR :

En France, les Restos du Cœur ont tiré la sonnette d'alarme : en trois ans, le nombre de précaires de l'assiette a augmenté de 25%, et les inscriptions pour cet hiver sont en hausse générale de 5 à 8% selon les régions, avec des pics à 15%. Il manquera donc la somme faramineuse de 5 millions d'euros à l'organisation fondée par Coluche pour nourrir ceux qui en ont besoin.

COMPTE-RENDU CHS

Présents pour l'Administration des Douanes : Mr Savary Directeur régional Mr Biasi Acmo.
Syndicat Douane CGT : Mr Vernet titulaire

Nous étions réunis le 14 octobre pour le dernier CHS de l'année avec à l'ordre du jour, l'approbation des PV des dernières séances, le programme de prévention, le rapport des médecins de prévention et les questions diverses.

Tous les PV ont été approuvés, hormis celui de la séance du 6 juin 2011 qui sera représenté au premier CHS 2012 pour des raisons techniques.

Concernant le programme de prévention : pour la Douane ont été votés l'achat de lutrins (pupitres de saisie pour informatique), ces matériels sont conseillés par les médecins de prévention dans le cadre des TMS (troubles musculo-squelettiques).

Mais pour eux ça va ...:

Plusieurs mois après le début de la crise grecque, les dirigeants de la zone euro ont créé le Fonds européen de stabilité financière (FESF). (ndlr : bientôt remplacé par le MES). Créé pour ne durer que trois ans, son utilisation fut qualifiée « d'hypothétique » par le gouvernement Sarkozy au mois de mai. Pourtant, le FESF, dirigé par l'Allemand Klaus Regling fut activé en juillet avec la création d'une société anonyme basée dans ce paradis fiscal qui s'appelle le Luxembourg.

Bonne nouvelle ...?! :

A compter du 1 er janvier, tomber malade vous coûtera de l'argent, en vertu de l'instauration d'une journée de carence sur les arrêts maladie, adoptée mi-novembre...

Une autre mesure viendra pénaliser notre pouvoir d'achat...

Alors que le gel du point d'indice (base de calcul du salaire fixe), déjà imposé en 2011, sera prolongé en 2012, en application de la réforme des retraites, la cotisation retraite des agents augmentera au 1 er janvier de 0,27 point, pour atteindre 8,39 %.

**rendez-vous le 6 mai et ...
« Banzai » !**



L'achat de deux blousons et de deux appareils radios (type Scala Rider) pour terminer d'équiper le groupe motocycliste, avec l'arrivée de deux motards supplémentaires au 1er janvier 2012 à la BSI de Montpellier. Tous les motards seront donc dotés de ces équipements en rappelant le caractère exceptionnel du vote puisque les équipements individuels relèvent de la DGF. et non pas du CHS.

Dans le cadre des reliquats du budget 2011 Il est prévu l'aménagement d'une salle d'entretien avocat-prévenu celle-ci figure dans les textes de loi de la nouvelle retenue douanière.

Les brigades de Sète et Montpellier BSI sont concernés.

Ces travaux consistent à garantir la sécurité pose de barreaux aux fenêtres, remplacement des portes actuelles par des portes sécurisées, enlèvement de tout objet pouvant se révéler dangereux.



La question de la réorganisation des CHS a été abordée et à ce stade la présidente nous a déclaré ne pas connaître exactement les contours de la nouvelle organisation, qui d'après elle se dessinera certainement après les élections du 20 octobre prochain. Elle nous communiquera les informations dès qu'elles seront précises.

(ndlr : à ce jour, aucun élément « officiel » concernant le fonctionnement des nouveaux CHSCT ne nous a été communiqué ...?!)

COMPTE-RENDU EPA-MASSE

Approbation des PV de la dernière CRM et CCA du 13/09/2011 :
Approuvé à l'unanimité

Bilan des travaux menés dans les cités des douanes en 2011 : La SOGIMA en tire un bilan positif : Réfection des cages d'escalier à Sète et changement des portes palières à Sète menées à bien, purge des fers à béton à Montpellier, changement des thermostats désembouage des chauffages à Montpellier
Reste à mener au titre de 2011: réfection des cages d'escalier et changement des portes palières à Agde, début Décembre et la Grande Motte.

Exposé des travaux programmés pour 2012 :

Remise en état du parking à Montpellier (regoudronnage), Réfection complète des colonnes montantes électriques à Sète (les OS ont demandé qu'il soit mené le plus vite possible pour raisons de sécurité)

Les OS attirent l'attention de l'administration sur l'urgence à mener la clôture de la cité de Montpellier (clôture et portail électrique) rejetés en 2011 par l'EPA central. Une déclaration commune rédigée par les OS sera envoyée à l'EPA centrale relayée par le DI.

Problèmes rencontrés dans les cités :

Montpellier se plaint d'intrusions intempêtes venant principalement du camp illégal voisin mais aussi « d'invités » pas très recommandables d'une résidente de la cité . La clôture et le portail se justifient pleinement.

Sète rencontre principalement des problèmes lors de la Saint Louis (fêtards alcoolisés rentrant dans la cité, altercation entre le responsable de cité et des personnes ayant rentré leur voiture dans la cité sans autorisation)

Agde voit son parking défoncé par les racines des arbres bordant la cité. La hauteur des arbres met en danger les appartements voisins et les véhicules des agents à la suite de fortes tempêtes L'abattage est préconisé et leur remplacement par des essences moins « agressives » suggéré.

Demande des résidents de mise en place de bornes de tri sélectif : au vu de l'expérience malheureuse de la Grande Motte, le responsable de cité est réticent à un bac collectif, mais est prêt à demander des poubelles individuelles pour les résidents qui le demandent.

La Grande Motte : Le tri sélectif n'est toujours pas respecté par les résidents. Toujours ce problème du portillon donnant sur un parc public. Le responsable de cité reste sur sa position : pas de clés distribuées à tous les résidents, la première expérience ayant été désastreuse.

Nous passons ensuite à la commission d'attribution des logements

- Montpellier : 5 logements disponibles (1 F5, 2 F4, 2 F3), 7 demandes déposées.

- La Grande Motte : 2 logements disponibles (1 F5, 1 F4), 3 demandes déposées

- Sète : 5 F4 disponibles, demande de changement de logement d'un F3 vers un F4 d'un résident

- Agde : aucune demande déposée : 3 F3 disponibles (l'agent des impôts s'étant vu attribuer un F3 lors de la dernière CCA a refusé le logement)

Suite à attribution, les deux demandeurs déboutés de Montpellier (2 célibataires) se verront proposer un logement dans la cité de Sète.

Un des demandeurs d'un logement de la Grande Motte (célibataire muté à la BSI de Nîmes), débouté, n'a pas de solution par la Masse.

La CGT réitère sa demande de construction d'une cité sur Nîmes ou tout du moins, des réservations de logements dans le parc de l'OPHLM de Nîmes.

Restent libres après attribution : 4 F4 et 1 F3 à Sète, 2 F3 à Agde.



E.P.A. MASSE DES DOUANES

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

LES LOCATAIRES NE SONT PAS DES MOUTONS !



Lors du dernier Conseil d'administration du 4 novembre 2011, l'augmentation annuelle de la redevance d'occupation a été votée.

Le service central de la Masse avait tablé sur un chiffre de 2,5% d'augmentation et bâti son budget primitif 2012 sur cette base. Suite aux arguments développés par les différentes organisations syndicales et « fidèle aux engagements qu'il s'étaient fixés », le Président du Conseil d'administration a tenu à rester sur une augmentation des loyers calée sur l'IRL (indice de référence des loyers), fixé à 1,9% pour le 3ème trimestre de l'année 2011.

Seuls le SNAD-CGT et SOLIDAIRES ont voté **contre** cette augmentation de 1,9%.

Le SNAD-CGT considère que le gel de nos salaires et la trop faible revalorisation des pensions justifie amplement le gel de l'augmentation de cette redevance.

Plusieurs nouveaux dispositifs mis en place par l'EPA font déjà supporter aux locataires des augmentations déraisonnables, à savoir :

- La mise en œuvre du nouveau dispositif de récupération sur travaux qui accentue encore le coût du logement social douanier
- La sortie progressive du système de « l'intermédiation » (pour les cités qui ne sont pas gérées directement par l'EPA Masse) qui va laisser les locataires en prise directe avec les bailleurs sociaux. Cela va entraîner des versements de cautions pour les nouveaux locataires, une non maîtrise de l'évolution des loyers, des rétrocessions de logements et la fin du traitement des impayés en commission régionale en cas de difficultés sociales)

Et lorsqu'en plus, l'EPA Masse et d'autres OS votent à pleine main une nouvelle augmentation de 1,9% de la redevance d'occupation, le SNAD-CGT trouve cela indécent !

Les locataires ne sont pas des moutons que l'on peut tondre indéfiniment !

Vos élus du SNAD-CGT au Conseil d'administration de l'EPA Masse



Prospérité
pour les financiers,

Austérité
pour les salariés :



Il faut agir

**pour refuser l'austérité
et gagner une autre répartition des richesses**

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

MERCREDI 18 JANVIER 2012

**FAISONS ENTENDRE NOS REVENDICATIONS LÉGITIMES
DANS LE CADRE DU SOMMET SOCIAL VOULU PAR SARKOZY**

Après des plans de rigueur successifs de la part du gouvernement qui consistent à favoriser les marchés financiers, toujours les plus riches au détriment des salariés (ées), des retraités (ées), des demandeurs d'emploi ;

TVA dite sociale L'ARNAQUE 2012

Voilà que Sarkozy, au-delà de vouloir précariser davantage les emplois, il envisage la TVA « sociale ». Quel scandale ! Les patrons rêvaient de ne plus payer de cotisations sociales pour financer la protection sociale, et bien avec ce nouvel impôt, on irait dans ce sens-là : en plombant le pouvoir d'achat des ménages et **ouvrant la voie à la privatisation de la sécurité sociale.** Ça suffit !!!

Imposons d'autres choix, l'argent existe !

Les dix exigences de la CGT pour sortir de la crise

- ↳ Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux.
- ↳ Contrôler les aides publiques aux entreprises.
- ↳ Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
- ↳ Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires. *(3 milliards d'euros de perte pour la Sécurité Sociale)*
- ↳ Stopper les suppressions d'emplois.
- ↳ Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
- ↳ Réformer la fiscalité en profondeur. *(Ex : moduler la cotisation patronale sur la valeur ajoutée)*
- ↳ Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
- ↳ Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux. *(36 milliards d'euros de dividendes en 2009 et 40 milliards en 2010 versés aux actionnaires du CAC 40).*
- ↳ Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

RASSEMBLEMENTS

BEZIERS : 11 h. Sous-Préfecture

MONTPELLIER : 12 h. Préfecture

NIMES : 11 h. 30 Préfecture

TVA SOCIALE, LE HOLD UP !

Les patrons en rêvaient, Sarkozy l'a fait !

La Protection sociale est en danger !

La hausse de la TVA, c'est la hausse des prix de tous les biens de consommation !

Ce sont les salariés, les chômeurs, les retraités qui paient !

La TVA sociale en chiffres : les salariés sont les dindons de la farce !

Exemple !

Hausse de tous les taux de TVA d'environ 2 points. (La TVA à 19,6% passe à 21,6%).
Un jean à 15€ TTC coûterait 15,26€, soit une augmentation de 1,73%.

Tous les biens de consommation augmenteraient mécaniquement!

Pire, les pauvres paieront plus que les riches (Quand 10% des revenus les plus bas paient 11,5 % de TVA, les 10% des revenus les plus élevés n'en paient que 5,2% !).

Un jean à 15€ représente 1,5% d'un revenu de 1000€ mais 0,15% d'un revenu de 10 000€ !



Abaisser les cotisations sociales n'a jamais créé d'emploi, ni augmenté les salaires.

La TVA sociale, c'est la fin de la protection sociale.

En 2010, les entreprises françaises ont bénéficié de 170 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales.

Un peu d'histoire ...

En 1945, les créateurs de la Sécurité sociale, au sein du Conseil National de la Résistance, ont inventé un mode de financement particulièrement innovant pour l'époque.

Le régime général de Sécurité sociale est financé par des cotisations assises sur les salaires, basé sur des principes forts de solidarité et de répartition.

Avec cette Sécurité sociale là !

«Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins».

Avec la TVA sociale, le gouvernement et le MEDEF stigmatisent davantage les cotisations de la Sécurité sociale comme des «charges insupportables»,

alors que ces cotisations sont le gage d'une couverture sociale égalitaire et solidaire basée sur la création des richesses produites par le travail.

La TVA sociale en brisant le lien entre travail et financement de la protection sociale casse le salaire socialisé :

Le salaire socialisé :

Salaire, parce que ces cotisations qu'elles soient payées par le salarié ou par l'employeur représentent une part différée de la rémunération. C'est la contrepartie directe du travail effectué.

Socialisé, parce que cette rémunération est répartie sur l'ensemble de la population, solidairement selon les besoins de chacun. Elle est mise dans un pot commun et permettra de financer les prestations dont chacun pourra avoir besoin, à la retraite, s'il a des enfants, s'il est malade...

Les propositions portées par le gouvernement, relayant ainsi les demandes du patronat visent à anéantir notre système de protection sociale.

Que ce soit la TVA dite sociale ou la fusion de la CSG avec l'impôt sur le revenu, les sommes collectées perdraient leur caractère de cotisations et pourraient être utilisées à d'autres fins que le financement de la Sécurité sociale (pourquoi pas la construction d'un nouveau porte-avion !).

La politique de l'emploi ne doit pas se mener au prix de la destruction de notre système de protection sociale.

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

La CGT exige :

- Augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux,
- Suppression des exonérations des cotisations sociales patronales,
- Arrêt de tous les licenciements, des suppressions d'emplois.
- Réforme de la fiscalité,
- Taxation des revenus financiers et développement d'une politique favorisant les investissements créateurs d'emplois.

**PROTECTION SOCIALE, SALAIRES, EMPLOIS !
TOUS ENSEMBLE RESTONS MOBILISES !**

Mécanisme Européen de Stabilité

Tout d'abord, Un bref historique ...

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les modalités de fonctionnement du Mécanisme européen de stabilité (MES). Destiné à remplacer le FESF (Fond européen de stabilité Financière) et à soutenir les Etats membres de la zone euro sur lesquels pèsent des difficultés financières importantes, cet organe de coopération intergouvernementale devra être opérationnel dès juillet 2013.

C'est une organisation nouvelle de droit public international établie par un traité entre les États membres de la zone euro, son but est d'apporter une assistance financière aux États de la zone euro touchés ou menacés par de sévères difficultés financières afin de sauvegarder la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

Un traité a donc été signé par les états membres le 11 juillet 2011 et devait être ratifié par tous avant le 31/12/2011 ... ce qui fût fait ...

Fonctionnement

Cette institution disposera d'une capacité d'intervention financière adossée à deux instruments ... Le MES sera doté d'une capacité d'intervention financière effective de 500 milliards d'euros qui sera assurée grâce à la constitution d'un capital total de 700 milliards d'euros, composé de 80 milliards d'euros de capital libéré et de 620 milliards d'euros de capital appenable. 40 milliards d'euros de capital libéré seront disponibles dès juillet 2013, la mise à disposition des 40 milliards d'euros autres s'étalera sur les trois années suivantes.

Chaque État contribuera au capital du MES en fonction d'une clef de répartition basée sur les contributions au capital de la BCE ajustée marginalement pour tenir compte de la richesse relative des pays. Pour la France, cela impliquera une contribution proche de 20 % de ce montant total.

Composition

Le MES est composé d'un Conseil des Gouverneurs présidé par le Président du MES et d'un Conseil d'Administration dirigé par le Directeur Général .

Chaque Etat membre nomme un Gouverneur et un suppléant, qui a tous les

pouvoirs en cas d'absence du Gouverneur, révocables à tout moment.

Le Gouverneur nommé doit être en charge des finances dans son Etat [Le ministre des Finances]. Le Conseil des Gouverneurs doit nommer un Président pour 2 ans et qui peut être réélu. Si il n'est plus en charge des finances dans son état, il doit être remplacé

Chaque Gouverneur nomme un Directeur et un suppléant révocable, parmi des personnes "de haute compétences" en matière de finances et d'économie, au Conseil d'Administration. C'est celui-ci qui veille à ce que le traité ainsi que les statuts et le règlement intérieur soient respectés. Les états non-membres de la Zone Euro, la Commission, ou d'autres (FMI ...) peuvent participer aux réunions du Conseil des Gouverneurs ou du Conseil d'Administration.

Le Conseil des Gouverneurs nomme un Directeur Général pour un mandat de 5 ans renouvelable 1 fois, il préside les réunions du Conseil d'Administration et participe aux réunions du Conseil des Gouverneurs. Il est le représentant légal du MES et gère les affaires courantes sous la direction du Conseil d'Administration.

Jusqu'ici tout va bien ... ou presque ...

Là où le bas blesse ...

Le MES à son siège au Luxembourg ... ?!

Le capital (art. 8 à 11 du traité)

Tout comme ses prédécesseurs, (FESF, ...), le MES ne prêtera pas son propre argent aux États en difficulté. Il se base sur un capital garanti par les états membres pour pouvoir emprunter sur les marchés. Le capital s'élevant au total à 700 milliards d'euros (dont env. 147 M. pour la France ...)

Deux types de capital :

D'une part, le MES disposera de fonds mobilisables qu'on appelle capital libéré (c'est l'argent que les états auront vraiment donné au MES), d'un montant initial de 80 milliards d'euros.

D'autre part un capital non libéré (il est sujet à appel mais n'est pas versé tant qu'on n'en a pas besoin) d'un montant initial de 620 milliards d'euros.

Les « appels de fond » que fera le MES devront obligatoirement être honorés par les états ... (Art. 8)

Les opérations du M.E.S. (art . 12 à 17)

Procédure d'octroi de l'aide financière (art. 13) :

Sur sollicitation d'un Etat membre, le Président demande à la Commission (en liaison avec la BCE) d'évaluer le risque pour la stabilité de la Zone Euro, d'entreprendre avec le FMI une analyse de la dette et d'évaluer les besoins réels de financement ainsi que de la participation du secteur privé [art. 13.1].

Opérations d'emprunt (art. 17) :

Le MES peut emprunter sur les marchés financiers, selon des modalités d'emprunt déterminées par le Directeur Général et en respectant les lignes directrices décidées par le Conseil d'Administration ...

Gestion Financière (art. 18 à 25)

Tant que le MES n'aura pas procédé à une opération d'assistance financière, tous ses gains devront être reversés, après déduction du coût de fonctionnement et des couts administratifs, aux états membres (art. 19-1).

Dans les autres cas, le Conseil d'Administration peut décider à la majorité simple de distribuer un dividende aux états membres si les niveaux du capital libéré et du fond de réserve sont au dessus du niveau requis (voir article 8 pour le capital libéré et article 20 pour le fond de réserve) (art. 19.2). C'est le Directeur Général qui met en oeuvre la politique de dividendes conformément aux décisions du Conseil d'Administration (art. 19.3).

En cas de pertes (?!), le MES devrait grignoter sur le fond de réserve, puis sur le capital libéré, et enfin sur le capital non libéré. Selon la gravité des pertes, il serait obligé d'appeler le capital des états membres. (...)

NEWS :

le 9 janvier Merkel et sarko ont annoncé qu'un traité devra être signé le 1er mars, il inclura le pacte budgétaire, de façon à mettre en place le MES début juillet 2012 ...

Pourquoi tant de précipitation ... (ndlr : il était prévu pour 2013 ...???)

La suite dans notre prochain numéro